

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

AMENDEMENT

N° CS217

présenté par
Mme Santiago, Mme Hadizadeh, M. Baptiste, Mme Capdevielle, Mme Herouin-Léautey,
Mme Thiébault-Martinez, M. Saulignac, M. Simion et M. Fégné

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--